



Au total, le conseil électoral provisoire a distribué 915 675 accréditations aux partis politiques sur les 917 068 imprimées. Ce nombre élevé de mandats délivrés est supérieur au nombre de votants, considérant le taux approximatif de participation (30%) évoqué par des organismes nationaux et internationaux qui observaient le scrutin du dimanche 25 octobre. Alors que les mandataires ont été en supériorité numérique par rapport aux électeurs, certains ont voté plusieurs fois, selon le constat du RNDDH et d'autres organisations.

En effet, selon le directeur exécutif du réseau national de défense des droits humains (RNDDH), de vastes opérations de fraudes ont été orchestrées par des partis politiques par le biais de leurs mandataires qui ont plus d'une fois voté.

Ajouter à cela, poursuit Pierre Espérance, des observateurs ont également voté plusieurs fois.

Cela a été fait en parfaite complicité avec des membres de bureau de vote (MBV), explique le défenseur des droits humains.

"Des organisations bidons qui voulaient observer les élections ont sollicité du CEP 6 à 7 000 cartes d'observation", a déploré Pierre Espérance qui crie au scandale, expliquant qu'une organisation ne peut mobiliser autant d'observateurs.

Par ailleurs, le directeur exécutif du RNDDH a estimé que le CEP a prêté le flanc à ces actes de fraudes pour avoir délivré des mandats aux partis politiques en dehors de ce qui dit le décret électoral.

Haïti-Elections : supérieurs au nombre d'électeurs, des mandataires ont voté plusieurs fois

Écrit par GA/HPN

Jeudi, 29 Octobre 2015 17:37

“ Pour recevoir les mandats, les mandataires devaient présenter au CEP leur carte d'identification nationale. Ceci n'a pas été fait”, a regretté M. Espérance.

Notons que selon certains partis politiques dont l'OPL, Renmen Ayiti, Konviksyon les opérations de fraudes et de bourrages d'urnes ont été perpétrées au profit du candidat présidentiel, Jovenel Moïse.